



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 décembre 2023

43 projets retenus dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous » en Nouvelle-Aquitaine

Lancé par la première ministre en novembre 2022, le programme « Mieux manger pour tous », doté d'une enveloppe de 40 M€ à l'échelle nationale et de 20 M€ à l'échelle territoriale, a été décliné au niveau régional sous la forme d'un appel à projets (AAP) pour accompagner une transformation qualitative de l'aide alimentaire. **La Nouvelle-Aquitaine a ainsi été dotée d'une enveloppe de 4,3 M€ pour financer des projets sur une durée de 1 à 3 ans (2023-2025) dont 1 559 412 € pour l'année 2023.**

Le volet territorial du dispositif porte sur 4 priorités :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires ;
- Permettre le renforcement et la transformation des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ;
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire.

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) a été chargée, en lien avec la commissaire à la lutte à la pauvreté, de lancer cet appel à projets au niveau régional, d'instruire les dossiers et d'organiser la commission de sélection. **Cette mobilisation s'est traduite par le dépôt de 115 projets.**

Les 43 projets retenus, dont 5 à vocation interdépartementale, couvrent tous les départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Ils présentent une grande diversité dans les actions et les territoires concernés, permettant de décliner l'ensemble des priorités du dispositif. En fédérant des acteurs issus du monde associatif ou des collectivités, les crédits ainsi délégués vont permettre de développer les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, d'augmenter l'offre proposée en qualité et en quantité, mais aussi d'élargir l'action des acteurs de l'aide alimentaire à d'autres champs comme l'accès aux droits, l'insertion sociale ou l'inclusion numérique.